

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_023-DE



C-2024-023

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Reprise des résultats du BA SERP et Affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 - Budget Principal

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

Bescher
Levrault

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_023-DE

C-2024-023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe SERP, clos au 31/12/2023,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats d'exercice comme suit (Résultats SERP inclus) :

- 335 795.03 euros en dépenses au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- 670 163.59 euros en recette au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés - section d'investissement),
- 914 983.32 euros en recettes au compte 002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté).

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2024-024

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Affectation de résultats 2023 au budget primitif 2024 - Budget annexe SPANC

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

Berber
Levraut

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_024-DE

C-2024-024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats d'exercice comme suit :

- 5 624.82 euros en dépenses au compte 002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté).

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_025-DE



C-2024-025

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Affectation de résultats 2023 au budget primitif 2024 - Budget annexe ZA Jujurieux

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 001-200029999-20240328-C_2024_025-DE

C-2024-025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats d'exercice comme suit :

- 104 547.28 euros en dépenses au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).
- 97 571.80 euros en recettes au compte 002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté).

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_026-DE



C-2024-026



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Affectation de résultats 2023 au budget primitif 2024 - Budget annexe ZA Niveau 2

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

Berger
Levault

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_026-DE

C-2024-026

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

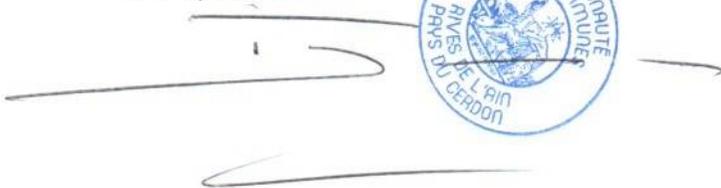
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats d'exercice comme suit :

- 3 553 450.54 euros en dépenses au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- 3 978 022.55 euros en recettes au compte 002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté).

Le Président
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_027-DE



C-2024-027



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Clôture du Budget annexe SERP au 31 décembre 2023 et affectation des résultats 2023 au budget primitif principal 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_027-DE



C-2024-027

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la vente du bâtiment SERP à la société HT IMMO le 28 septembre 2023. Compte tenu de cette cession, il convient de clore le budget annexe SERP au 31 décembre 2023.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE à l'unanimité la clôture du budget annexe SERP au 31 décembre 2023 (n°39002),

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats d'exercice comme suit :

- 1 357 482.70 euros en recettes au compte 001 du budget principal 2024 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).
- 52 244.89 euros en recettes au compte 002 du budget principal 2024 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté).

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2024-028

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 27

Objet : Approbation du budget primitif 2024 - Budget Principal

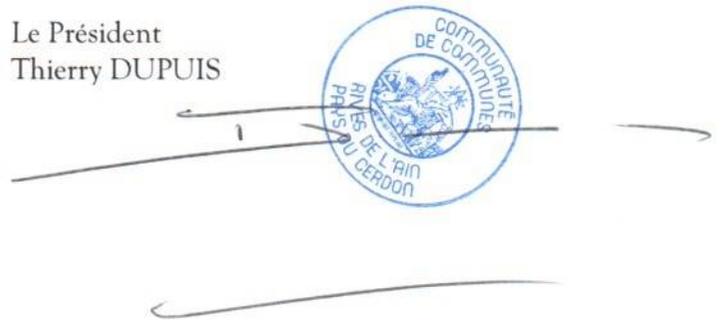
C-2024-028

Le Président présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 896 900.32	11 896 900.32
Investissement	3 699 763.76	3 699 763.76

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à la majorité le budget primitif 2024 du budget principal.

Le Président
Thierry DUPUIS



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 22/03/2024



Présenté par Le Président (1),

A Jujurieux, le 28/03/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée(2), réunie en session ordinaire

A Jujurieux, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée (2),(3).

ARBILLAT Odile	
BACLET Virginie	
BADIER Aimée	
BATAILLY Christian	
BELY Pierre	
BOLLACHE Anne	
BOUCHON Dominique	
BOULME Jean-Michel	
BOURDEAUDUCQ Vincent	
BROYER Joël	
CANALE Wanda	Absente
CEYZERIAT Eliane	Absente
CHARMETANT Fabienne	
CHAUDET-PHILIBERT Claudine	
CHAVENT Marc	Excusé
DE VECCHI Béatrice	
DELPLACE Isabelle	Absente
DUMOLARD Frédéric	Absent
DUPUIS Thierry	
DURUAL Jean-Claude	

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
FANGET Myriam		
GABASIO Dominique	Excusée Pouvoir à Jc Durval	
GIROUX Jean-Michel		
GOYFFON Geneviève	Excusée pouvoir à A. Badier	
MARTIN Laure		
MAST Catherine		
MOLLIE Frédérique		Excusée
MONGHAL Frédéric		
MUGNIER David, excusé pouvoir à C. Batailly		
PERNETTE Anthony		Absent
PETIT Séverine		Excusée
POIZAT Alain		
PONS Eloi		Absent
RODEMET Wilfried		
SICARD Alain		
TEYSSIER Eric		
ZOPPI Patricia	Excusée pouvoir à C. NAST	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_029-BF



C-2024-029

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Approbation du budget primitif 2024 - Budget annexe SPANC

C-2024-029

Le Président présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	63 289.82	63 289.82

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe SPANC.

Le Président
Thierry DUPUIS



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

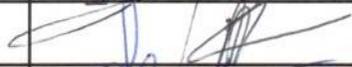
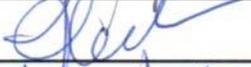
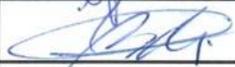
Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par (1) Le Président,
 A Jujurieux le 28/03/2024
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Jujurieux, le 28/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



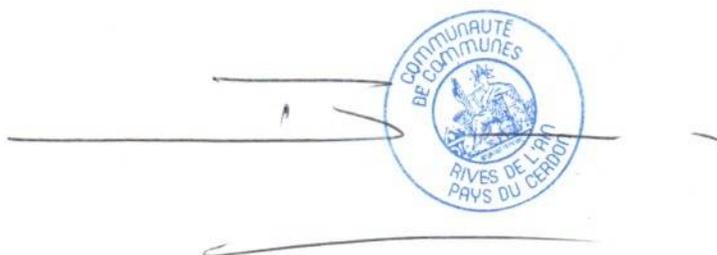
ARBILLAT Odile	
BACLET Virginie	
BADIER Aimée	
BATAILLY Christian	
BELY Pierre	
BOLLACHE Anne	
BOUCHON Dominique	
BOULME Jean-Michel	
BOURDEAUDUCQ Vincent	
BROYER Joël	
CANALE Wanda	Absente
CEYZERIAT Eliane	Absente
CHARMETANT Fabienne	Charmetant
CHAUDET-PHILIBERT Claudine	
CHAVENT Marc	Excusé
DE VECCHI Béatrice	de Vecchi
DELPLACE Isabelle	Absente
DUMOLARD Frédéric	Absent
DUPUIS Thierry	
DURUAL Jean-Claude	
FANGET Myriam	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
GABASIO Dominique	Excusée Pouvoir à J.C. Durnal	
GIROUX Jean-Michel		
GOYFFON Geneviève	Excusée pouvoir à A. Badier	
MARTIN Laure		Laure Martin
MAST Catherine		
MOLLIE Frédérique		Excusée
MONGHAL Frédéric		
MUGNIER David, excusé pouvoir à C. Batailly		
PERNETTE Anthony		Absent
PETIT Séverine		Excusée
POIZAT Alain		
PONS Eloi		Absent
RODEMET Wilfried		
SICARD Alain		
TEYSSIER Eric		
ZOPPI Patricia	Excusée pouvoir à C. Mast	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
 - Abstention : 0
 - Pour : 28
-

Objet : Approbation du budget primitif 2024 - Budget annexe ZA Jujurieux

C-2024-030

Le Président présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	828 860.09	1 036 178.81
Investissement	786 014.29	786 014.29

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe ZA Jujurieux.

Le Président
Thierry DUPUIS



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par Le Président (1),

A Jujurieux, le 28/03/2024



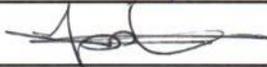
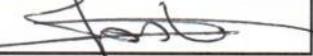
Délibéré par l'assemblée l'assemblée(2), réunie en session ordinaire

A Jujurieux, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée (2),(3).

ARBILLAT Odile	
BACLET Virginie	
BADIER Aimée	
BATAILLY Christian	
BELY Pierre	
BOLLACHE Anne	
BOUCHON Dominique	
BOULME Jean-Michel	
BOURDEAUDUCQ Vincent	
BROYER Joël	
CANALE Wanda	Absente
CEYZERIAT Eliane	Absente
CHARMETANT Fabienne	Charmetant
CHAUDET-PHILIBERT Claudine	
CHAVENT Marc	Excusé
DE VECCHI Béatrice	de Vecchi
DELPLACE Isabelle	Absente
DUMOLARD Frédéric	Absent
DUPUIS Thierry	
DURUAL Jean-Claude	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

FANGET Myriam	
GABASIO Dominique <i>Excusée Pouvoir à Jc Durval</i>	
GIROUX Jean-Michel	
GOYFFON Geneviève <i>Excusée pouvoir à A. Bodier</i>	
MARTIN Laure	<i>Laure Martin</i>
MAST Catherine	
MOLLIE Frédérique	<i>Excusée</i>
MONGHAL Frédéric	
MUGNIER David, <u>excusé pouvoir à C. Batailly</u>	
PERNETTE Anthony	<i>Absent</i>
PETIT Séverine	<i>Excusée</i>
POIZAT Alain	
PONS Eloi	<i>Absent</i>
RODEMET Wilfried	
SICARD Alain	
TEYSSIER Eric	
ZOPPI Patricia <i>Excusée pouvoir à C. MAST</i>	

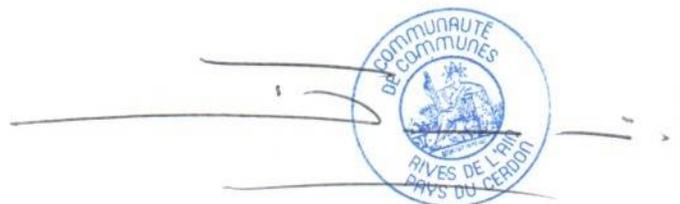
Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Approbation du budget primitif 2024 - Budget annexe ZA Niveau 2

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 001-200029999-20240328-C_2024_031-BF

C-2024-031

Le Président présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 653 809.80	4 653 809.80
Investissement	4 608 345.65	4 608 345.65

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe ZA Niveau 2.

Le Président
Thierry DUPUIS



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par Le Président (1),

A Jujurieux, le 28/03/2024

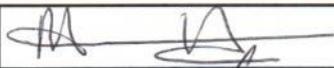
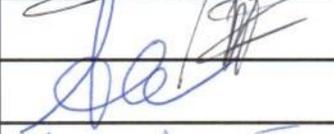
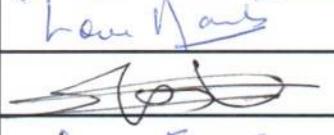
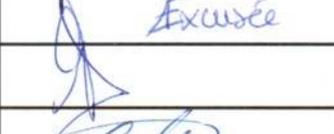
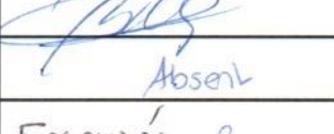
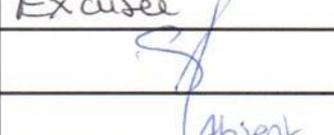
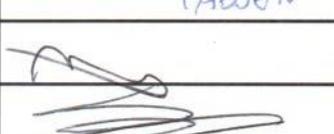
Délibéré par l'assemblée l'assemblée(2), réunie en session ordinaire

A Jujurieux, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée (2),(3).



ARBILLAT Odile	
BACLET Virginie	
BADIER Aimée	
BATAILLY Christian	
BELY Pierre	
BOLLACHE Anne	
BOUCHON Dominique	
BOULME Jean-Michel	
BOURDEAUDUCQ Vincent	
BROYER Joël	
CANALE Wanda	Absente
CEYZERIAT Eliane	Absente
CHARMETANT Fabienne	Charmetant
CHAUDET-PHILIBERT Claudine	
CHAVENT Marc	Excusée
DE VECCHI Béatrice	de Vecchi
DELPLACE Isabelle	Absente
DUMOLARD Frédéric	Absent
DUPUIS Thierry	
DURUAL Jean-Claude	

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
FANGET Myriam		
GABASIO Dominique	Excusée Pouvoir à J.C. Bernal	
GIROUX Jean-Michel		
GOYFFON Geneviève	Excusée pouvoir à A. Badier	
MARTIN Laure		Laure Martin
MAST Catherine		
MOLLIE Frédérique		Excusée
MONGHAL Frédéric		
MUGNIER David, excusé pouvoir à C. Batailly		
PERNETTE Anthony		Absent
PETIT Séverine		Excusée
POIZAT Alain		
PONS Eloi		Absent
RODEMET Wilfried		
SICARD Alain		
TEYSSIER Eric		
ZOPPI Patricia	Excusée pouvoir à C. MAST	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





C-2024-032

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Attribution de subventions 2024

C-2024-032

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes dont les crédits ont été prévus au budget 2024.

	ANNEE 2024
ORGANISME	
USEP	2 500,00
UNSS	2 000,00
Collège Pont d'Ain	5 000,00
Collège Poncin	5 000,00
Ecole Musique Les 3 rivières	11 000,00
ADIL	1 500,00
GDS Lutte Frelon Asiatique	5 280,00
SEMA - Sté d'Economie Montagnarde de l'Ain	566,00
De Ferme en Ferme / AFOG01	500,00
GIP	259 140,00
Le Cocon	100 000,00
Saint Jean Evènements	3 000,00
Proposition BP	395 486,00

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessus pour 2024.

Le Président
Thierry DUPUIS





EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Fixation du taux de la TEOM 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 001-200029999-20240328-C_2024_033-DE

C-2024-033

Les 2 zones du territoire qui disposent maintenant du même service sont depuis 2023 soumises au même taux de TEOM.

Il est proposé de reconduire les taux actuels :

- Zone 1 : 13.50%
- Zone 2 : 13.50%

Pour un produit fiscal attendu de :

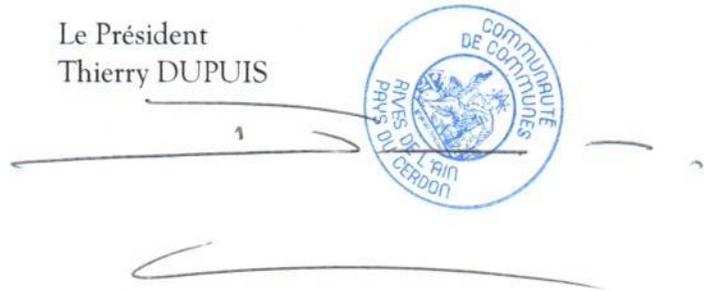
- Zone 1 : 1 783 794€
- Zone 2 : 505 428€

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de reconduire les taux actuels de TEOM pour 2024 suivants.

Le Président
Thierry DUPUIS



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 140 RIVES DE L'AIN-PAYS DU CERDON 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 ZONE 1	068 CERDON	P	724 361
	199 JUJURIEUX	P	2 484 980
	273 NEUVILLE SUR AIN	P	2 198 676
	303 PONCIN	P	2 122 504
	304 PONT D'AIN	P	1 278 506
	314 PRIAY	P	1 729 612
	363 ST JEAN LE VIEUX	P	1 998 257
	430 VARAMBON	P	676 395
	056 BOYEUX ST JEROME	P	281 647
	077 CHALLES-LA-MONTAGNE	P	192 024
	200 LABALME	P	145 764
	242 MERIGNAT	P	124 832
	303 PONCIN	RA	128 293
	304 PONT D'AIN	RA	2 505 383
02 ZONE 2	331 SAINT ALBAN	P	149 894
	404 SERRIERES SUR AIN	P	216 079



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Fixation du produit GEMAPI 2024



C-2024-034

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2018_069 du 6 septembre 2018 par laquelle a été instaurée la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;

La taxe GEMAPI a été instituée pour financer les dépenses relevant de la compétence GEMAPI déléguée au SR3A.

Considérant que 90% des activités du syndicat relèvent stricto sensu de la compétence GEMAPI, et que la contribution au SR3A s'élève pour 2024 à 126 530€,

La somme appelée au niveau de la taxe GEMAPI pour la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon s'élève à 113 877€ (90% de la contribution) soit environ 7.29€ par habitant DGF (population 2023 : 15 621).

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'arrêter le produit de la taxe 2024 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 113 877€,

CHARGE à l'unanimité le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2024-035

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Fixation des taux d'imposition 2024 de CFE, TFB, TFNB et TH additionnelle

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

Bersier
Levrault

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_035-DE

C-2024-035

Vu le Code Général des impôts, et notamment ses articles 1379 0-Bis, 1609 nonies C, 1636 B sexies et 1636 B decies et 1638-0 Bis ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de reconduire les taux actuels pour la CFE, les taxes sur le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation additionnelle (sur les résidences secondaires) :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 23,14%,
- Taxe sur le foncier bâti : 1,50%,
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,08%,
- Taxe d'habitation additionnelle : 6,72%.

Le Président
Thierry DUPUIS



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	18 539 151	1,50		19 306 000	289 590	1,50	289 590
Taxe foncière non bâtie additionnelle	355 329	2,08		368 800	7 671	2,08	7 671
Taxe d'habitation additionnelle	2 470 818	6,72		2 292 000	154 022	6,72	154 022
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	6 166 565	23,14		6 453 000	1 493 224	23,14	1 493 224
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>				451 283		
				Total de la fiscalité additionnelle			
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			
				1 493 224			
				Total			
				1 944 507			

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus 8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne			
CFE unique ou de zone			
CFE éolienne			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 096 478	127 919	131 158	12 849	632 628	0	- 446 208	2 554 824

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 944 507		2 554 824		4 499 331

A BOURG-EN-BRESSE

Le 14 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques

VINCENT BONARDI

A Jujubeux

Le 30/03/2024

Pour le Groupement,

Président, T. Duruis



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	5 038
d. Exonérations de longue durée	340
Taxe foncière non bâtie	1
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0
b. Base minimum	44 499
c. Locaux industriels	582 717
d. Autres allocations	33

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 795 420
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	82 218
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 816 905

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	2 292 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	264 165
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	20 074
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	6 436
d. Centrales hydrauliques	33 686
e. Transformateurs électriques	16 124
f. Stations radioélectriques	50 940
g. Installations gazières et autres	659

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	1 500 604
b. TVA prév. (comp. CVAE)	595 874
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	>>>
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	23,55	>>>
b. Dérogatoire	23,55	>>>
c. Avec rattrapage	23,55	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,018342	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,017821	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		
b. au niveau de l'EPCI		
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,92
b. Taxe foncière non bâtie	50,82



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet: Budget annexe ZA Niv2 (n°39004) - Transfert des dépenses et recettes au Budget Principal

C-2024-036

Au budget annexe ZA niveau 2, sur l'exercice 2024, seules les écritures suivantes vont être réalisées :

- Cession des terrains au groupement Semcoda-Brunet : 2€,
- Reprise des terrains non aménageables par le budget principal : 101 048.71€,
- Reprise des coûts d'aménagement du rond-point et d'installation de la fibre optique : 205 995.96€,
- Reprise des emprunts au budget principal : 1 054 895.11€,
- Encaissement d'une subvention du Budget Principal : 323 276.99€
- Ainsi qu'une écriture correctrice en raison d'un moins-perçu sur un rattachement de subvention de l'exercice précédent : 45 464.15€

Les travaux d'aménagement de la ZA Ecosphere Innovation étant terminés, les dépenses et recettes liées au fonctionnement de cette zone, les marchés publics en cours, les emprunts contractés pour sa réalisation et les soldes liés au traité de concession du 19/12/2017 seront pris en charge par le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024.

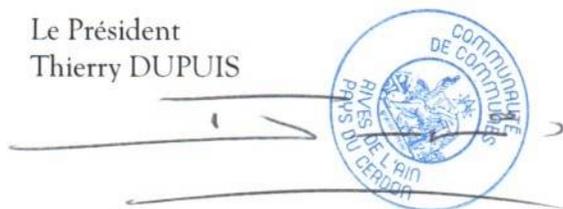
Le budget annexe ZA Ecosphère sera clôturé au 31/12/2024.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de transférer les dépenses et recettes liées au fonctionnement de la zone écosphère, les marchés publics en cours, les emprunts contractés pour sa réalisation et les soldes liés au traité de concession du 19/12/2017 vers le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Président
Thierry DUPUIS



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet: Demande de subvention Fonds vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux : Rénovation énergétique et confort d'été de l'accueil de loisirs Au Pays des Za'mi de Jujurieux

Le dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

C-2024-037

Les travaux de rénovation énergétique et confort d'été de l'accueil de loisirs (48 K€) peuvent être subventionnés. En effet, le bâtiment est exposé plein Ouest et ne dispose d'aucune protection solaire, c'est pourquoi l'achat d'équipements s'avère indispensable pour contrer les fortes chaleurs estivales.

Afin de solliciter cette subvention, il convient de déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat et valider le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL						
Dépenses			Recettes			
Nature des dépenses	Montant (HT)	Montant (TTC)	Nature des recettes	Montant (HT)	% TVA	Montant (TTC)
Isolation des combles	4 320,00 €	5 184,00 €	Fonds vert : 30%	14 326,26 €	0%	14 326,26 €
			Autofinancement	27 856,61 €	20%	33 427,93 €
Brises soleil orientable et pose	10 838,19 €	13 005,83 €				
Lambrequins (cache bloc moteur BSO)	2 247,75 €	2 697,30 €				
Porte entrée et pose	6 232,78 €	7 479,34 €				
Intervention électricien	1 377,04 €	1 652,45 €				
Installation système de climatisation	12 290,00 €	14 748,00 €				
Fournitures et pose de films solaires	2 489,40 €	2 987,28 €				
TOTAL	39 795,16 €	47 754,19 €	TOTAL	42 182,87 €		47 754,19 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter le montant réservé et à déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat,

AUTORISE le Président à signer tout document s'y afférant.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2024-038

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;



C-2024-038

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 09 février 2024 ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire :

Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale. Elle vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers (article 5 du décret n°2023-1006 du 31/10/2023).

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 001-200029999-20240328-C_2024_038-DE

Berger
Levyault



C-2024-038

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (à préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	300 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	0 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	0 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	0 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	0 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	0 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	0 € (dans la limite de 300 €)

Article 2 : Cette prime de pouvoir d'achat est versée une seule fois avant le 30 juin 2024.
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 3 : Le montant de la prime ne sera pas proratisé selon la quotité de travail pour les agents publics mais sera attribué dans la limite des plafonds prévus pour chaque niveau de rémunération par le Décret (hors cas spécifique des agents multi-employeurs recrutés en TNC pour qui la proratisation de la prime selon le temps de travail est obligatoire).

Article 4 : Le montant de la prime sera proratisé selon la durée de l'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Article 5 : L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2024-039

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en salle des fêtes de Jujurieux, après convocation légale du 22 mars 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Pierre BELY, Dominique BOUCHON, Jean-Michel BOULME, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Séverine PETIT, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Isabelle DELPLACE, Frédéric DUMOLARD, Anthony PERNETTE, Eloi PONS

Pouvoir(s) : Dominique GABASIO pouvoir à Jean-Claude DURUAL, Geneviève GOYFFON pouvoir à Aimée BADIER, David MUGNIER pouvoir à Christian BATAILLY, Patricia ZOPPI pouvoir à Catherine MAST

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents titulaires - 28 votants

Résultats du vote : 28 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 28

Objet : Ecosphère Proximité Jujurieux - Vente des lots 4 et 5

Vu les délibérations 2017_125 du 9 novembre 2017, puis 2021_098 du 23 septembre 2021 et C-2022-042 du 17 mars 2022, fixant le prix de vente des lots d'Ecosphère Proximité Jujurieux à 35 € HT/m², en cohérence avec l'avis des Domaines ;

Vu la délibération C-2023-041 du 6 juillet 2023 fixant le prix de vente des lots d'Ecosphère Proximité Jujurieux à 38,50 € HT/m², en cohérence avec l'avis des Domaines ;

C-2024-039

Vu la délibération C-2022-091 du 15 décembre 2022 portant sur la vente du lot 4 de la ZA Jujurieux ;

Vu la délibération C-2023-055 du 21 septembre 2023 fixant le prix de vente des lots d'Ecosphère Proximité Jujurieux à 42 € HT/m², en cohérence avec l'avis des Domaines ;

Une nouvelle demande de lots a été transmise à la Communauté de Communes, il s'agit du lot 4, d'une surface de 1 566 m², et du lot 5, d'une surface de 1 990 m², pour le même acquéreur.

Les acheteurs associés sont Michaël Charvaz garagiste, Johan Galoin charpentier, Lucas Damaggio assureur qui feront porter l'achat par la société SCI JLM Investissement.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment, d'environ 1900 m² avec des panneaux photovoltaïques sur le toit.

Il sera composé de 7 box :

- 1 box pour M. Charvaz pour son écurie de compétition voiture,
- 2 box pour l'entreprise Galoin (charpente bois),
- 4 box de 250 m² en location.

Il est proposé de délibérer pour vendre ces lots 4 et 5 à la société SCI JLM Investissement représentée par M. Charvaz, M. Galoin et M. Damaggio, au prix de de 42 € HT / m², conformément à l'avis des Domaines, du 11 juillet 2023.

Actuellement, les terrains ne sont plus exploités par un agriculteur. Cette vente n'entraînera donc pas de frais supplémentaires d'éviction agricole.

La Communauté de Communes garantit la disponibilité des réseaux à l'entrée du lot et prend en charge une entrée stabilisée ainsi que le linéaire de grillage coté route afin d'avoir une harmonie sur toute la zone.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité l'aliénation du lot 4 et 5 de la ZA Jujurieux désigné ci-dessus,

AUTORISE le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce lot par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Le Président
Thierry DUPUIS

